

Genève et Région



LE NOUVEAU PATRON DES RADICAUX

POLITIQUE Hugues Hiltbold, Carougeois pur souche, est le successeur naturel de Pierre Maudet. Page 21



LYRIQUE Sous le mistral, l'OSR a le vent en poupe à Orange. Page 28

Il fessait sa bonne: ex-pasteur condamné

■ L'ancien pasteur de Versoix écope de 180 jours-amende avec sursis pour abus de détresse sur son employée. Il ne s'opposera pas à sa condamnation.

FRÉDÉRIC JULLIARD

L'ex-pasteur de Versoix a profité de la situation de faiblesse de sa femme de ménage pour la fesser et la fouetter. L'homme d'Eglise vient d'être condamné pour abus de détresse. Il écope de 180 jours-amende avec sursis, soit une amende de 18 000 francs au total, qu'il ne devra payer que s'il récidive.

Les faits remontent à 2004. La victime, une étudiante polonaise de 24 ans, était employée comme femme de ménage au domicile personnel du pasteur, marié et âgé de 47 ans.

A la demande de son employeur, la jeune femme devait porter un short et une chemise blancs pour travailler. Tous les matins, elle devait se mettre à genoux et annoncer au pasteur ses «fautes» de la veille. Un jour, il lui demande d'ôter son short et de se coucher sur un pouf, sur le ventre. Il la fesse à main nue, et ne s'arrête que lorsqu'elle pleure et le supplie d'arrêter. La scène se répète une dizaine de fois au moins. Le pasteur trouve des prétextes (bouton mal cousu, prise de poids excessive) pour «punir» sa bonne. Il la fouette tantôt avec la main,

tantôt avec un martinet ou une «sorte de raquette de ping-pong souple». Ces accessoires, ainsi que des images pornos, seront retrouvés chez lui par la police.

Très croyante, arrivée illégalement en Suisse, la jeune femme n'a pas osé s'opposer à son employeur, jusqu'au jour où il lui a enlevé sa culotte pour lui caresser les fesses et se frotter contre elle. Elle a alors déposé plainte.

Dans un premier temps, le pasteur a nié toute connotation sexuelle à ses actes, avant de parler d'un «jeu érotique entre adultes consentants». Une thèse rejetée par la justice: le procureur général relève que la victime, nourrie, logée et aidée dans ses études par le pasteur, «était complètement dépendante de son bon vouloir et ne pouvait refuser les actes subis sans risquer de perdre logement, permis et école».

L'avocat de la victime, Me Thomas Barth, explique qu'il y avait entre eux «une sorte de consentement vicié», le pasteur profitant de son ascendant psychologique et matériel pour assouvir ses fantasmes. L'affaire, révélée par la Tribune, a conduit l'Eglise protestante à licencier le pasteur.

Après deux ans de chômage, il vient de retrouver un emploi. «Il croyait la jeune femme consentante, explique l'avocat de l'accusé, Me Marc Bonnann. Il s'agit de l'affrontement de deux visions subjectives.» L'ex-pasteur ne s'opposera pas à sa condamnation, «afin d'éviter un débat public douloureux pour beaucoup de gens», selon Me Bonnann. La victime, de son côté, va demander des dommages et intérêts pour tort moral.

«Elle ne pouvait refuser ces actes sans risquer de perdre logement et permis»

L'ORDONNANCE DE CONDAMNATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL



Temple de Versoix. Les actes sadomasos entre le pasteur et sa bonne se déroulaient au domicile de l'accusé. Lorsque le scandale a éclaté, le pasteur a été suspendu, puis licencié. (PIERRE ABENSUR)

Défense



Me Marc Bonnann. Avocat du pasteur. (P. FRAUTSCHI)

Partie civile



Me Thomas Barth. Il défend la victime. (L. GUIRAUD)

Le week-end sera très chaud avant le retour des orages

MétéoSuisse appelle les Genevois à être prudents, car la chaleur va surprendre.

La prévision, qui date du 6 juillet, s'est confirmée ces derniers jours. Nous nous dirigeons vers un week-end chaud à partir d'aujourd'hui.

«Nous allons atteindre des températures entre 25 et 27 degrés», confirme Lionel Fontannaz. Le prévisionniste de MétéoSuisse explique qu'un air très chaud venant d'Espagne va toucher la région. Dès demain, les températures grimperont considérablement, avoisinant les 30 degrés. Genève, par sa situation topographique,

connaîtra même un ou deux degrés de plus que la moyenne régionale.

Ce pic ne devrait toutefois pas durer. Des orages sont prévus dès mardi.

Ce soleil contraste avec le début du mois de juillet. «Les précipitations ont grimpé jusqu'à 102 millimètres durant ces treize premiers jours», annonce Lionel Fontannaz, «alors que la moyenne genevoise pour tout le mois de juillet est de 58 millimètres».

Les prévisions sont moins réjouissantes pour la fin du mois. Mais après ce début d'été pourri, autant profiter à fond de ce week-end. (hdc)

Pâquis: la pétition sur le bruit des terrasses provoque des insultes

La SURVAP



Romain Kull. Une centaine de signatures ont été collectées en une semaine. (P. FRAUTSCHI)

Une centaine de signatures ont été récoltées. Les commerçants visés sont en colère.

La récolte des signatures pour la pétition «Pour des Pâquis vivants, mais pas invivables» ne se fait pas dans la douceur (lire nos éditions des 3 et 4 juillet). «Nous avons bien démarré. Mais certains commerçants nous ont insultés car ils n'ont pas compris que notre objectif n'était pas de fermer purement et simplement les terrasses», indique Romain Kull du comité de la SURVAP, l'Association des habitants des

Pâquis. Une centaine de signatures ont été collectées en une semaine. Lancée mardi passé, cette pétition demande de réduire les nuisances sonores causées par certains noctambules fréquentant les terrasses. Principale revendication: la fermeture des terrasses à minuit en semaine et à une heure du matin le week-end contre généralement deux heures du matin actuellement. Pour mieux expliquer leur démarche aux habitants du quartier, les auteurs de la pétition vont monter un stand dès la semaine prochaine devant la Migros du quartier. (JYC)

Encre bleue

Les videurs ont encore frappé

A Nancy, un homme est mort suite aux coups assésés par deux videurs d'une discothèque.

Chez nous, Stéphane, 21 ans, a souffert de la gorge pendant des jours également à cause d'un videur.

Vendredi 29 juin. Avec son amie Caroline et des copains, Stéphane fête un anniversaire au Bypass.

Litige avec un serveur autour d'une bouteille de champagne. L'affaire se règle avec l'arrivée du gérant. Stéphane paie les 400 fr. qu'il lui demande pour le flacon et poursuit la discussion avec lui au bar.

Boîte de nuit oblige, il parle un peu fort pour se faire entendre.

Tout à coup, un videur l'empoigne brutalement par la nuque. Stéphane lève les bras pour montrer qu'il ne cherche pas la violence. Peine perdue. L'armoire à glace (1,90 m) le traîne par le cou jusqu'aux escaliers, où il le laisse tomber comme un vieux sac.

Caroline se précipite vers Stéphane, inconscient. Elle tape dans le dos du videur: «Vous êtes malade, qu'est-ce que vous lui avez fait?» Le gérant s'interpose: «Ne vous en faites pas, Mademoiselle, il l'a juste neutralisé.» «Neutralisé pourquoi? Vous étiez en train de discuter et il avait payé la bouteille», lui répond Caroline.

Le videur sort alors le jeune homme, encore bien sonné. Puis il empoigne Caroline par les épaules: «Tu me touches encore une fois, je t'en colle une. Compris?» Il la pousse vers les escaliers: «Tu dégages!»

Super, le Bypass! Ils encaissent le pognon, ils t'étranglent et ils te fichent dehors. Dites, on va où comme ça?

Julie

<http://julie.blog.tdg.ch>

PUBLICITÉ

50% de rabais

prêt-à-porter
lingerie
sacs
chaussures...

femmes
hommes
enfants

BON GENIE
STOCK-OUT

Galerie marchande CFF
Aéroport Cointrin - 022 818 12 51